



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement de la mesure particulière en faveur de la République centrafricaine concernant le Soutien aux élections locales pour 2024

Document d'action « Soutien aux élections locales »

MESURE PARTICULIERE

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(3) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	« Soutien aux élections locales » Numéro OPSYS : ACT- 61867 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République centrafricaine (RCA) ¹
4. Document de programmation	Programme Indicatif Multi annuel 2021-2027 (MIP) pour la RCA
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine prioritaire 1, OS3 : Contribuer à la restauration de l'autorité de l'État et de la confiance envers les institutions locales et nationales sur tout le territoire, à travers une amélioration de la gouvernance démocratique et économique et de la capacité de gestion des finances publiques. R2 OS3 : Le processus de déconcentration et redéploiement – et si le contexte politique le permet aussi de décentralisation - de certains services de l'État (sécurité interne et défense, justice, santé, éducation, agriculture, eaux et forêts et environnement) est facilité.
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Élections
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal (1 uniquement) : 16 (Paix, Justice et institutions efficaces) Autres ODD importants :

¹ [mip-2021-c2021-9067-central-african-republic-annex_fr.pdf \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/e3000000/1/6/2021/12/12162021-2027-central-african-republic-annex_fr.pdf)

	<p>16.6 « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux », 16.10 « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».</p> <p>5 « Égalité entre les sexes »</p> <p>Objectif 10 « (Réduire les inégalités » dans et entre les pays)</p> <p>Objectif 17 (Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable).</p>			
8 a) Code (s) CAD	Code CAD – secteur - 15151 - Élections			
8 b) Principal canal d'acheminement	Le Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD)			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et balises:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): 14.020121 Montant total de la contribution du budget de l'UE 2 500 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Type de financement	Modalité du projet Gestion directe par : marchés publics Gestion indirecte avec l'entité à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.2			

1.2 Résumé de l'Action

L'action vise à renforcer la démocratie et les processus démocratiques inclusifs en République centrafricaine, dans le respect des normes régionales et internationales. Dans la continuité de l'appui de l'Union européenne (UE) aux élections présidentielle et législatives de 2020-2021, elle contribuera au fonds commun multi-bailleur géré par le PNUD, qui vise à appuyer les acteurs nationaux dans l'organisation et la gestion de l'ensemble du cycle électoral en répondant au mieux aux normes de qualité internationalement reconnues. Elle ciblera spécifiquement (et uniquement) la mise à jour du fichier électoral et le renforcement de la communication en direction des publics cibles clés sur le processus et les opérations électorales. Cet appui devra aller au-delà des prochaines opérations de révision, en mettant en place les bases systémiques et outils nécessaires du fichier électoral. Elle continuera également de soutenir l'Autorité Nationale des Élections (ANE) par une assistance technique pour renforcer ses capacités et tendre à pérenniser les acquis et les outils en vue d'assurer une plus grande indépendance d'actions de l'ANE dans les cycles électoraux futurs, sans compter sur l'appui de la communauté internationale. Cette pérennisation est cruciale pour renforcer la crédibilité des processus électoraux en RCA. Tirant les enseignements des élections présidentielle et législatives et en s'appuyant sur les recommandations de la Mission d'expertise électorale de l'UE et de la mise en œuvre de précédents projets l'action cible trois domaines d'appui prioritaires pour renforcer la régularité, l'inclusivité et la transparence du

processus électoral : (i) La mise en place d'un système robuste de révision des listes électorales, (ii) Les garanties d'un processus électoral inclusif, portant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux populations autochtones, aux électeurs déplacés internes et aux réfugiés de retour sur le territoire, (iii) La poursuite du renforcement des capacités de l'ANE et de ses démembrements (antennes régionales de l'ANE).

Les objectifs spécifiques de cette action sont les suivants :

OS1. Améliorer l'efficacité, crédibilité, fiabilité et l'inclusivité du fichier électoral y compris d'un point de vue du genre et d'une approche basée sur les droits humains.

OS2. Renforcer la participation citoyenne et l'inclusivité du processus électoral local

Les principaux produits contribuant à la réalisation des objectifs spécifiques sont : (1.1) Le système de gestion des données électorales est renforcé, y compris d'une perspective de genre et inclusive ; (1.2) un système robuste de révision annuelle des listes électorales inclusives est mis en place ; (1.3) les listes électorales sont actualisées et plus inclusives ; (2.1) Les électeur.trices, candidat.es et acteurs électoraux sont sensibilisés aux enjeux des élections locales, des modalités de la révision des listes électorales et du mode de scrutin ; (2.2) Les femmes, les jeunes et les groupes sous-représentés ou dont la participation est entravée, y compris les populations autochtones, les déplacés internes et les retournés centrafricains, sont sensibilisés à l'importance de leur participation aux élections ; (2.3) La communication institutionnelle active et transparente des instances électorales est améliorée.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Contexte général

Après la crise profonde politico-militaire de 2013, le processus électoral de 2015-2016 a marqué le retour à l'ordre constitutionnel en RCA. En effet, le large soutien de la communauté internationale et des partenaires stratégiques du pays a permis de poser les jalons de processus politique et électoral plus consensuel. Les progrès réalisés ont depuis été fragilisés par la persistance des crises et des violences armées qui continuent d'aggraver la situation humanitaire et freiner le redéploiement de l'État sur l'ensemble du territoire national. Les élections présidentielle et législatives de 2020-2021, qui ont conduit à la réélection du Président Faustin Archange Touadéra pour un second mandat, ont été affectées par un contexte de forte insécurité, notamment par l'offensive de groupes armés, réunis au sein de la « Coalition des Patriotes pour le Changement » (CPC) qui ont réussi à prendre le contrôle de territoires jusqu'aux abords de la capitale, Bangui. Avec l'appui de leurs alliés bilatéraux du groupe Wagner et des forces rwandaises, les forces armées centrafricaines (FACA) sont parvenues à repousser l'offensive de la CPC. En dépit de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) de février 2019, le contexte politico-sécuritaire demeure fragile. Cette fragilité est aujourd'hui renforcée par les tensions politiques consécutives au référendum constitutionnel de juillet 2023 ayant abouti à la mise en place d'une nouvelle constitution.

C'est dans ce contexte que sont attendues les premières élections locales dans l'histoire du pays, et qui constituent une opportunité majeure de réponse aux causes profondes des crises centrafricaines, en contribuant à une gouvernance démocratique inclusive jusque dans les territoires les plus marginalisés du pays. En effet, les premiers conseil municipaux élus en 1988 ont été dissous un an après, en 1989. Depuis, les communes sont administrées par des Délégations spéciales dont les membres sont nommés par décret. Prévu pour une durée maximum de 3 mois, ce régime est de fait devenu permanent. Outre le manque de légitimité de ces autorités communales, leur nomination par le pouvoir central est parfois source de conflits entre le président, faisant office de maire, et les membres parmi les notables locaux. Ces élections sont prescrites par la constitution et exigées par l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) de Khartoum, signé le 6 février 2019 à Bangui par le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés, à la suite de pourparlers menés à Khartoum du 24 janvier au 5 février 2019, déroulé en présence de 9 femmes sur 49 négociateurs, trois d'entre elles représentant le gouvernement et une représentant un groupe armé. A l'heure actuelle, les organisations des femmes leaders, notamment le réseau African Women Leaders Network (AWLN RCA) soutenu par la MINUSCA et ONU Femmes, continuent leur mobilisation pour assurer une participation et une prise en compte systématique des besoins spécifiques des femmes et des filles dans le processus de paix et de dialogue politique en cours au niveau national.

En son article 175 et 176, la nouvelle Constitution de 2023 précise que : « *La République centrafricaine est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation dans le respect de l'unité nationale. L'État centrafricain veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur le fondement de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional. Les Collectivités Territoriales de la République Centrafricaine ont les communes et les régions [...]. Les Collectivités Territoriales s'administrent librement par des organes élus et disposent d'un pouvoir règlementaire pour l'exercice de leur compétence* ». L'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) a fait des élections locales une condition de sortie de crise et de consolidation de la démocratie. Conformément aux engagements pris dans ce cadre par le Gouvernement, trois lois ont été votées par l'Assemblée nationale et promulguées en préalable à la tenue de ces scrutins : la loi n° 20-008 du 7 avril 2020 portant organisation et fonctionnement des collectivités territoriales ; et la loi n°21-001 du 21 janvier 2021 relative aux circonscriptions administratives et qui en détermine l'organisation et le fonctionnement. Le projet de loi portant découpage administratif a été adoptée par l'Assemblée nationale le 21 décembre 2022.

En réponse au retard dans la mise en œuvre de l'APPR, un atelier de réflexion sur la « revitalisation » de l'accord en février 2021 recommandait notamment la poursuite du processus de décentralisation, mais s'est tenu en l'absence des représentants des partis d'opposition. La tenue, en avril 2022, d'un « Dialogue républicain » pour réconcilier les factions politiques et sociales a également été boycottée par une partie de l'opposition. Toutefois, parmi les recommandations adoptées à l'occasion de ce dialogue figure celle de « poursuivre la politique de décentralisation ».

La bonne tenue des élections municipales et régionales sera déterminante pour renforcer la participation politique et garantir, à terme, une gouvernance locale plus équitables et inclusive – sous réserve qu'elles s'accompagnent d'une ferme volonté de l'État et de ses partenaires de mener à bien les chantiers des réformes de l'administration déconcentrée et de la décentralisation. Il s'agira d'établir une relation de confiance entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales nouvellement établies, en leur donnant les moyens d'assurer le plein exercice de leurs compétences au plus près des populations, avec une administration au service du citoyen, en vue de participer, sur un pied d'égalité.

Comme indiqué ci-dessus, ces élections locales, maintes fois repoussées faute de financement, interviendront dans un contexte sécuritaire et socio-économique difficile, où les tensions entre le pouvoir et l'opposition ont été exacerbées par le référendum constitutionnel tenu le 30 juillet 2023. Ce référendum a rallongé la durée du mandat présidentiel et législatif de cinq à sept ans, et supprimé la limitation des mandats présidentiels. Boycotté par une partie significative de l'opposition, le processus référendaire a été organisé dans des conditions peu transparentes, avec une faible participation des électeurs. Bien qu'adoptée à la suite d'un processus exclusif et peu crédible, la nouvelle loi fondamentale, promulguée le 30 août 2023, comporte cependant des avancées en matière électorale et de promotion de l'égalité des sexes. En effet, la constitutionalisation du principe de Parité entre Hommes et Femmes pour les postes électifs permet des conditions d'éligibilité moins discriminatoires à l'égard des femmes. La réduction de l'âge de candidature de 25 à 18 ans pour les élections municipales constitue également une opportunité importante pour une plus forte participation électorale des jeunes. En termes de participation politique et de leadership des femmes, le pourcentage de femmes membres du Gouvernement (2021) est passé de 17% à 25% des postes ministériels, bien en dessous du seuil de 35% établi par la loi sur la parité.

Suite aux travaux d'un Comité de relecture du Code électoral aux fins de sa mise en conformité avec les prescriptions de la nouvelle Constitution et les engagements internationaux de l'État centrafricain en matière de promotion des droits politiques, un avant-projet de loi modifiant le Code électoral a été validé, lors d'un atelier national, regroupant l'Autorité Nationale des Élections, le Ministère de l'Administration du Territoire, l'Assemblée nationale, la Cour Constitutionnelle, le Conseil d'État, les partis politiques et la société civile (y compris les organisations de femmes, filles et jeunes dans toute leur diversité, les organisations et mouvements de défense des droits des femmes et d'autres personnes en situation de vulnérabilité). Les amendements apportés portent principalement sur une meilleure représentativité des femmes par des listes de candidatures présentant alternativement des noms d'hommes et de femmes ou vice versa, une meilleure représentativité des jeunes et des personnes handicapées, un renforcement de la transparence des élections, ainsi que des reformulations de dispositions imprécises de l'actuel code.

Contexte spécifique de l'action

Partenaire historique du processus de consolidation de la démocratie en RCA, l'UE a apporté un appui multiforme aux élections présidentielle et législatives de 2020-2021 pour un montant de plus de 20 000 000 EUR, et reste engagée à poursuivre son accompagnement technique et financier en préparation des élections locales de 2024-2025.

L'action « Projet d'appui au processus électoral en République centrafricaine » (PAPEC), dont la convention de financement a été signée en février 2020 pour une période de mise en œuvre opérationnelle de 36 mois, a constitué un appui majeur au processus électoral qui a abouti à l'élection du Président de la République et le renouvellement de l'Assemblée nationale, en dépit de fortes perturbations sécuritaires. Cet appui a été conduit par le fond commun du PNUD, qui a bénéficié d'un financement de l'UE à hauteur de 14 700 000 EUR, et par une assistance technique de l'UE. La logique d'intervention du PAPEC est d'appuyer les acteurs nationaux dans la préparation et la conduite des élections nationales et locales répondant aux normes régionales et universelles.

La prolongation du cycle électoral bien au-delà du calendrier initial a fortement affecté les ressources disponibles pour poursuivre l'accompagnement du PAPEC en préparation des élections municipales et régionales, en raison de l'ampleur des difficultés sécuritaires et opérationnelles. Ce n'est en effet qu'après quatre scrutins successifs qu'a pu être achevée, en juillet 2021, la mise en place de la nouvelle Assemblée nationale. La mobilisation des nouvelles contributions financières de l'État et des partenaires constitue donc un défi majeur en préparation des élections locales. Les préparatifs ont accusé un retard important et les premiers scrutins, initialement prévus pour septembre 2022, ont été maintes fois reportés, faute de financement. Un nouveau chronogramme électoral envisage désormais leur tenue en octobre 2024.

À court terme, la mobilisation rapide des ressources matérielles et techniques nécessaires au démarrage des étapes préparatoires les plus urgentes constitue un défi majeur. Les opérations de cartographie électorale ont déjà été menées avec l'appui du gouvernement centrafricain, de la MINUSCA, les fonds propres du PNUD et d'autres bailleurs comme l'Italie ou le Cameroun. Au travers du « Projet d'Appui à la Mise en Œuvre et à la Coordination du FED » (PAMOCFED), l'Union européenne avait pour sa part poursuivi un appui ciblé en préparation de la première révision annuelle du fichier électoral, garantie d'inclusivité et de pérennisation. Deux leçons ont découlé de ce premier appui : l'importance d'assurer une expertise européenne dédiée à l'accompagnement de l'ANE et la difficile appropriation par la partie nationale du processus de mise à jour du fichier électoral. De plus, la prise en compte des requérants à l'inscription lors des élections locales pourrait, toutefois, être impactée par les défaillances de l'état civil en RCA, notamment pour les déplacés internes et les réfugiés qui sont désormais revenus au pays. Néanmoins, si la loi électorale impose que l'on présente à l'inscription l'une des pièces prévues à l'Article 15 (carte nationale d'identité, passeport, livret militaire ou de pension civile ou militaire), ce même article permet l'inscription par un jugement supplétif ou sur témoignage. Ces solutions pourraient être envisagées pour l'inscription des déplacés internes et des réfugiés de retour, de même que pour les citoyens ne disposant pas de papiers d'identité un handicap, au milieu rural où les personnes déplacées. La complémentarité avec le projet européen sur la modernisation de l'état civil devra être recherchée.

2.2 Analyse des problèmes

Découlant des recommandations formulées par la Mission d'expertise électorale de l'Union européenne (MEE UE), par la mission d'observation citoyenne du réseau « Arc-en-ciel » appuyée par EISA sur financement de l'UE, par l'atelier national d'évaluation des élections présidentielles et législatives de 2020-2021 conduit par l'ANE, ainsi que des suggestions détaillées de l'assistance technique, les réformes et domaines d'appui prioritaires incluent :

- (1) La mise en place d'un système robuste de révision annuelle des listes électorales, et de constitution de listes électorales inclusives et fiables pour les élections locales et nationales de 2024 et 2025, et élaborés en tenant compte l'approche genre ;
- (2) Les garanties d'un processus électoral inclusif, portant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux populations autochtones, aux électeurs déplacés et aux réfugiés de retour sur le territoire, ainsi qu'à la participation de l'opposition politique ;
- (3) Le défi de la sensibilisation des électeurs et des candidats aux enjeux de la décentralisation, des premières élections municipales et régionales, tout comme aux spécificités des modes de scrutins ;
- (4) La poursuite du renforcement des capacités de l'ANE et de ses démembrés, notamment en matière de communication institutionnelle, durable et équitable ;
- (5) La contribution au financement des phases clés du processus électoral, en vue de participer, sur un pied d'égalité ;
- (6) La construction ou le renforcement de la confiance des parties prenantes - y compris politiques- dans le processus électoral pour tendre vers un cycle électoral apaisé et inclusif, d'un point de vue du genre.

Priorité 1. Garantir la représentation politique des femmes

La représentation politique des femmes demeure extrêmement faible du fait de fortes inégalités de genre subsistant dans la société centrafricaine, qui classent la RCA parmi les pays les moins performants en la matière. En dépit des programmes ambitieux portés par une variété de partenaires, les élections législatives se sont soldées par des résultats décevants quant au nombre de députées élues : 18 sur un total de 140. Dans le but de réaliser les objectifs de parité, un accompagnement multi-acteur est nécessaire. Un tel accompagnement inclurait, outre les partis politiques -principaux pourvoyeurs de candidats, l'administration électorale, le ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local et la cour constitutionnelle. Chacun de ces acteurs doit être en mesure de jouer au mieux sa partition. Cela devrait également se traduire par des dispositions concrètes, exécutoires et contraignantes dans le code électoral afin de refléter les nouvelles données constitutionnelles, et permettrait d'éviter les arrangements politiques dans le but de se soustraire aux exigences légales. Dans ce cadre, la société civile doit poursuivre son rôle de veille électorale et de plaidoyer jusqu'à la validation des réformes du code électoral et s'investir dans des actions de dissémination des dispositions promouvant la participation politique des femmes, des jeunes et des populations marginalisées. Un focus doit être mis sur les personnes déplacées internes et les réfugiés de retour.

L'action pourrait, en outre, envisager un dispositif d'accompagnement des femmes, des jeunes et des personnes marginalisées désirant se lancer dans les compétitions électorales locales. Sur la période 2021-2025, l'UE, en coopération avec les États-membres (EM), participera activement aux groupes thématiques genre, sous le lead du MPGPFFE, (Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant) afin d'en renforcer le rôle de coordination des acteurs œuvrant dans le domaine.

Priorité 2. Mettre en place un système robuste de révision des listes électorales

La loi fait obligation à l'ANE de procéder chaque année à une révision des listes électorales. Le succès de la première révision des listes électorales sera en outre déterminant pour renforcer l'inclusivité et la représentativité démocratique des prochaines élections (cf. infra). Certaines erreurs issues du recensement électoral de 2020 n'ont pu être corrigées avant les scrutins présidentiel et législatifs. Après une première intervention portant sur la fiabilisation du fichier électoral et du système de gestion des données, la mobilisation du Projet d'Appui à la Mise en Œuvre et à la Coordination du FED – PAMOCFED a permis de jeter les bases d'un système robuste de révision des listes électorales, dont le schéma général a été formellement adopté par l'ANE en mars 2022. L'ensemble des tâches préparatoires que doit désormais mener l'ANE auront un impact déterminant sur la réussite de la première révision. Cette priorité devra assurer la prise en compte des recommandations de la mission d'experts électoraux de l'Union européenne (experts indépendants), notamment (voir priorité 2 également) :

- Le développement d'approches spécifiques visant à augmenter le taux d'inscription des catégories sous-enregistrées (femmes, jeunes, adultes) et des poches géographiques où l'enrôlement des électeurs n'a pas pu avoir lieu, et soutenir ainsi la communication de l'ANE ;
- Un appui technique multiforme à l'ANE tenant compte des approches visant à booster le taux d'inscription des catégories sous-représentées ;
- L'appui à la mise en place d'un dispositif inclusif et transparent d'épurement des listes électorales ;
- La tenue d'une réflexion sur l'opportunité d'inclure à nouveau les réfugiés dans le fichier électoral.

La manière dont les opérations électorales sont conduites revêt une importance capitale aussi bien pour les parties en compétition que pour les citoyens. Il est de ce fait indispensable de soutenir l'implication des partis politiques et l'observation électorale citoyenne, pour développer la confiance du public dans ce processus, et s'assurer que les principes d'inclusion sont respectés, que l'enregistrement des électeurs et la constitution des listes électorales garantissent des compétitions équitables et inclusives, ainsi que le respect du droit de vote des citoyens éligibles.

Il est par ailleurs important de soutenir spécifiquement les partis politiques à connaître les enjeux et exigences relatives à l'inscription des électeurs et les procédures de vérification de l'exactitude des listes électorales, ainsi que pour les faire corriger.

Priorité 3. Garantir des élections locales inclusives

La nécessité de l'amélioration organisationnelle de l'ancienne ANE et l'ampleur des défis sécuritaires lors du recensement des électeurs puis des premiers scrutins ont affecté l'inclusivité du processus électoral de 2020-2021. La RCA est désormais dotée d'un fichier électoral biométrique plus fiable, mais dont l'inclusivité doit encore être améliorée, particulièrement en vue des élections locales. Au regard d'une population éligible alors estimée à 2,98 millions, les 1,85 millions d'électeurs inscrits en 2020 représentaient un taux d'inscription de 62%. En 2022, ces derniers ne représentent plus que 59% des 3,12 millions de citoyens adultes vivant sur le

territoire centrafricain. Essentielles à la représentativité démocratique des conseils communaux, la prochaine révision des listes devra donc permettre : l'inscription de près de 240 000 jeunes ayant atteint l'âge de voter entre septembre 2020 et juillet 2023, l'inscription des réfugiés de retour sur le territoire, et le transfert de centaines de milliers de déplacés dans leur nouvelle localité de résidence. Le mouvement restreint et la difficulté d'accès à l'information pour exercer pleinement le droit de vote ou la non-disposition des documents d'état civil requis pour s'inscrire font partie des obstacles auxquels font face les personnes déplacées internes (PDI) lors du processus électoral. Pourtant, la participation des PDI aux élections est essentielle pour reconstruire un pays affecté par un conflit, et pour rétablir la paix.

Priorité 4. Relever le défi de la sensibilisation des candidats et des électeurs

Les premières véritables élections locales de l'histoire du pays représentent un défi considérable en matière de sensibilisation des citoyens centrafricains, tant électeurs que candidats. En premier lieu, la vulgarisation des compétences respectives de l'administration déconcentrée et des collectivités territoriales nouvellement établies constitue un préalable indispensable à la qualité du débat démocratique et de la campagne électorale. Les efforts de sensibilisation devront en outre porter sur de nombreuses problématiques inédites pour le pays. La réussite de la première révision des listes électorales reposera sur un effort massif de communication et de sensibilisation quant à ses modalités, aux personnes concernées, ainsi qu'aux lieux et dates où seront menées les opérations de recensement et l'affichage des listes provisoires pour réclamation, particulièrement dans le cas d'un mode opératoire privilégiant la mobilité.

Par ailleurs, les partis politiques, et les candidats ainsi que les électeurs devront être familiarisés à la représentation proportionnelle au scrutin de listes bloquées : conditions d'éligibilité individuelle, critères d'acceptation des listes de candidats y compris la représentation des femmes (dans toute leur diversité), des déplacés internes, formule d'allocation des sièges, etc. (et élaborés en tenant compte l'approche genre).

Priorité 5. Poursuivre le renforcement des capacités de l'ANE et de ses démembrements

Dans la continuité de l'intervention précédente, la présente action vise à poursuivre le renforcement des capacités techniques et matérielles de l'administration électorale, notamment l'optimisation des systèmes de communication entre le siège de l'ANE et ses démembrements à travers le territoire centrafricain ainsi qu'avec le reste des parties prenantes au processus électoral durable et inclusif.

Priorité 6 : Faciliter la décrispation du climat politique avec l'opposition démocratique

Le processus préparatoire des élections locales se déroule dans un environnement politique tendu, avec une absence de concertations formelles sur les modalités d'organisation de ces élections historiques, entre la majorité au pouvoir et l'opposition politique, notamment celle réunie au sein du Bloc Républicain pour la Défense de la Constitution (BRDC). Le dialogue républicain organisé, en mars 2022, a produit des résultats mitigés, et une faible mise en œuvre de ses 200 recommandations. Le referendum constitutionnel organisé en juillet 2023 a davantage creusé le fossé entre les deux parties. Pourtant, le caractère historique des élections locales appelle à œuvrer pour un processus inclusif et crédible en vue de la mise en place d'instances de gouvernance qui reflètent la diversité sociale et politique de la RCA. Il est donc important que la communauté internationale (MINUSCA, UE, CEEAC) facilite un cadre de dialogue ou d'échange sur le processus électoral, pour susciter des concessions mutuelles entre le pouvoir et l'opposition sur les points de contentieux et aboutir à un processus électoral consensuel y compris du point de vue du genre ainsi qu'intersectionnel. Un des enjeux clés à considérer est l'exigence de la détention exclusive de la nationalité centrafricaine comme condition de candidature aux élections nationales et locales.

Les **principales parties prenantes (titulaires d'obligations)** identifiées pour la présente action sont les suivantes :

L'Autorité nationale des Élections (ANE) est l'institution chargée de la préparation et de la conduite de toutes les consultations électorales et référendaires. En 2013, l'ANE est établie comme structure pérenne, indépendante et dotée de la personnalité juridique. Elle devient une institution constitutionnelle avec l'adoption de la Constitution de 2016. La loi organique de 2020 a modifié le nombre et le mode de désignation des membres de l'autorité, et crée le poste de Secrétaire permanent. La nouvelle équipe dirigeante, composée de onze commissaires dont quatre femmes, a pris ses fonctions le 24 décembre 2020, trois jours à peine avant les premiers scrutins présidentiels et législatifs, devant ainsi assumer les décisions prises par l'ancienne ANE. La nouvelle ANE a impulsé une meilleure coordination avec ses partenaires techniques et financiers et a permis des améliorations tangibles dans l'administration des scrutins législatifs de 2021. Les opportunités ouvertes par cette nouvelle dynamique de coopération sont sans commune mesure avec ce qu'offrait le mode de gestion précédent. Il est indispensable de s'en saisir pour garantir un approfondissement de l'appropriation et, ainsi, valoriser pleinement tous les investissements consentis depuis 2019. La mise en place récente d'un Secrétaire permanent, permet de renforcer la coordination des travaux au sein de l'institution, tant entre les différentes commissions et services techniques qu'entre le siège et ses démembrements.

Le ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local (MATDDL) est amené à jouer un rôle central dans la réaffirmation de la présence de l'État sur l'ensemble du territoire, en renforçant ses structures administratives et sécuritaires. Parmi les chantiers majeurs dont le ministère aura la charge figure la mise en œuvre des réformes relatives à la déconcentration et à la décentralisation. L'administration territoriale est également responsable de la tenue des registres d'état civil, dont la modernisation est indispensable pour faciliter à terme la révision du fichier électoral. Le ministère est également un acteur central des réformes du cadre juridique des élections puisqu'il présente les projets de lois et textes réglementaires au Conseil des Ministres. Enfin, le ministère et son administration territoriale sont chargés de la mise en place des comités de sélection des membres de l'ANE et de ses démembrements. En période électorale, l'administration territoriale facilite la coordination des opérations et met ses ressources humaines et matérielles à disposition.

L'Institut centrafricain des Statistiques et des Études économiques et sociales (ICASEES), sous la tutelle du MATDDL, dispose depuis 2019 d'un laboratoire de cartographie, sur financement de la Banque mondiale. En préparation du prochain recensement général de la population, l'ICASEES a produit en 2021 un premier dénombrement de la population par habitation sur la quasi-totalité du territoire centrafricain. L'exploitation des données de la répartition spéciale de la population permettra à l'ANE de vérifier l'adéquation de la localisation des centres d'inscription et de vote et de contrôler leur couverture territoriale, pour se rapprocher des électeurs. Par ailleurs, les statistiques de répartition spéciale des populations permettront à l'ANE de cibler plus particulièrement les zones avec des taux d'inscription électorale faibles lors de la révision des listes électorales. Sous réserve d'un protocole d'accord, l'ICASEES peut mettre à la disposition de l'ANE les coordonnées des infrastructures publiques et privées susceptibles d'habiter des centres d'inscription et de vote, ainsi que les effectifs de population recensés par localité (quartier/village) de résidence et par sexe. Pour la prise en compte du nouveau découpage administratif, l'ICASEES a suggéré la mise en place d'une cellule de travail réunissant l'ANE, l'ICASEES et le MATDDL.

Le Conseil Constitutionnel : Institué par la Constitution de 2023, le Conseil Constitutionnel veille sur la régularité des scrutins et est seul compétent pour statuer sur les contentieux électoraux, aussi bien ceux de la présidentielle, des législatives, du référendum que des élections locales, à l'exception des contentieux des candidatures aux élections législatives et locales qui relèvent désormais du Juge administratif (Art.144 al 4). Cette instance a bénéficié en juin 2023 sur financement de l'UE (via EISA) et de la MINUSCA, d'une formation spécifique pour être mieux équipée sur les problématiques liées au scrutin de listes. Toutefois, le contentieux des élections locales est susceptible d'être particulièrement important et ardu. Aussi, est-il indiqué et nécessaire de poursuivre l'appui technique et matériel au Conseil Constitutionnel pour les prochaines élections locales. Ce soutien pourrait se traduire par la mise en place d'un dispositif ad hoc pour lui permettre de faire face à la charge de travail requise pour un examen approprié et dans les délais de l'ensemble des recours éventuels. L'appui au

Conseil Constitutionnel est d'autant plus important que la réforme induite par la nouvelle constitution nécessite une mise en conformité, d'une part, part de la loi organique portant organisation et fonctionnement du Conseil, et, d'autre part, une orientation des nouveaux membres ainsi que des services d'appui. Il convient de noter que la mutation de la Cour en Conseil Constitutionnel, dans un contexte de tensions socio-politiques, un accompagnement conséquent est bienvenu pour recréer la confiance et ainsi contribuer à crédibiliser le traitement des contentieux

Les **Organisations de la société civile (OSC)** : Le Réseau Arc en Ciel (RAC) a assuré l'observation citoyenne des élections nationales de 2015-2016 et de 2020-2021, et a été mobilisé et préparé pour assurer celle des élections locales initialement prévues en 2022. L'appui financier de l'UE et l'assistance technique de EISA ont permis à cette faitière de 17 organisations de la société civile de matérialiser l'implication des citoyens centrafricains dans l'évaluation des processus démocratiques nationaux, et d'être à ce jour le seul réseau citoyen crédible d'observation électorale en RCA. Durant les périodes pré-électorales locales de 2022 et 2023, le RAC a participé de façon substantielle aux relectures et réformes du code électoral, qui ont abouti à des amendements décisifs parmi lesquels le positionnement significatif des candidates lors des scrutins de listes, la suppression de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des personnes handicapées lors des élections nationales etc. L'UE et EISA entendent œuvrer à la consolidation de ces acquis et à la pérennisation de l'action citoyenne électorale, par un renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles du RAC en vue de préparer une observation citoyenne plus solide pour les prochaines élections locales et nationales de 2024 et 2025. Dans ce cadre, une évaluation indépendante a été conduite qui fournit des pistes pertinentes. Des ateliers d'orientation et de formation du RAC sont prévus à l'effet de mieux le préparer à jouer son rôle sur la scène nationale. A terme, le RAC devrait entreprendre des actions au-delà des élections, notamment par un engagement plus conséquent sur la question des réformes électorales et institutionnelles et sur le suivi et contrôle du contexte politique.

Le Haut Conseil de la Communication et les médias: Les tensions politiques et défis socio-économiques qui prévalent en RCA contribuent à crispier l'environnement général dans le pays, favorisant ainsi la propagation de rumeurs, de fausses informations et de discours de haine dans les médias classiques et les réseaux sociaux. Les enjeux des prochaines élections locales et nationales sont grands et requièrent un environnement apaisé. L'action va soutenir les efforts du Haut Conseil de la Communication (HCC) en matière de lutte contre la désinformation, par la formation et la sensibilisation des journalistes au respect de la déontologie des médias et du pluralisme dans le traitement de l'information équitables et inclusif. Le HCC sera soutenu à intégrer le « fake checking », technique de vérification des faits, dans son action de régulation des médias en RCA.

Les bénéficiaires finaux de la présente action participant à la consolidation de la démocratie dans le pays, sont donc les citoyens centrafricains, titulaires de droits. Une attention particulière sera portée à favoriser la participation active **des femmes, des jeunes, des déplacées et retournés et des autres groupes vulnérables**.

Le cadre institutionnel des interventions en faveur de la promotion du genre est placé sous la tutelle du Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MPGPFFE), doté d'une Politique Nationale d'Égalité et d'Équité révisée pour la période 2019-2024,

Complémentarités, synergies et coordination pour la mise en œuvre de l'action :

La présente action visera à renforcer les complémentarités et les synergies avec l'ensemble des partenaires impliqués en tirant tous les enseignements de l'expérience des élections de 2020-2021. Il s'agira, d'une part, de renforcer les mécanismes de coordination de l'assistance technique internationale, et, d'autre part, de renforcer les synergies avec l'ensemble des projets financés par l'UE intervenant dans le secteur notamment les appuis actuels en soutien à l'égalité du genre et la médiation. Le Nexus humanitaire – développement – paix devra nécessairement prendre en compte la dimension genre, afin de s'attaquer aux causes profondes de vulnérabilité aux crises récurrentes, y compris les disparités de pouvoir entre hommes et femmes et les discriminations basées sur le genre.

L'UE veillera à la tenue régulière de réunions de coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus électoral.

Coordination de l'assistance internationale

Par sa contribution importante au panier commun du PAPEC géré par le PNUD, la présente action s'inscrit dans une logique de mutualisation des ressources permettant aux PTF d'optimiser la coordination et la gestion de leurs financements tout en réduisant les risques de duplication. Elle cible spécifiquement les activités d'actualisation et de pérennisation du fichier électoral.

En matière de coordination et de complémentarité des principales composantes de l'assistance technique internationale, la Mission Multidimensionnelle Intégrée de Nations Unies pour la Stabilisation en RCA (MINUSCA) apporte une contribution majeure aux opérations électorales, notamment par le maillage du territoire centrafricain de ses Bureaux électoraux régionaux (BER) et par la mise à disposition des moyens aériens et terrestres indispensables aux déploiements de logistique primaire, ainsi comme un appui aux autorités centrafricaines en matière de sécurité des opérations électorales. Renouvelé par décision du Conseil de sécurité des Nations-Unies en 2023, le mandat de la MINUSCA inclut également, le cas échéant, la coordination de l'assistance technique internationale. L'expérience du processus électoral de 2020-2021 a toutefois montré les limites de cette intégration et la présente action visera à poursuivre le renforcement des mécanismes de coopération des composantes de l'assistance technique.

L'UE recherchera à travailler étroitement avec les États-membres (Italie et Allemagne) et autre « like-minded State » (Norvège). L'UE veillera à présenter une position commune du groupe de bailleurs européens en phase avec les recommandations du Comité pour la Paix et la Sécurité du Conseil européen.

En tout état de cause, les deux principaux partenaires de mise en œuvre de la présente action, à savoir le projet PAPEC et l'assistance technique de l'UE, œuvreront en étroite complémentarité dans l'appui offert aux institutions bénéficiaires, en poursuivant le renforcement de leur coopération.

Cohérence de l'appui de l'Union européenne

L'optimisation des synergies avec l'ensemble des projets financés par l'UE en appui au processus électoral et au renforcement des institutions démocratiques s'inscrit dans le plan d'action de l'approche intégrée de l'UE qui recommande de renforcer la cohérence des appuis en utilisant les différents instruments financiers à disposition de manière coordonnée pour obtenir les meilleurs résultats.

La présente action s'inscrit en étroite complémentarité et dans la continuité du « **Projet d'appui aux réformes électorales par la société civile centrafricaine** » mis en œuvre par l'**Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA)** sur financement européen (NDICI – ligne thématique Droit de l'homme). Lancé en mars 2022, le programme accompagne une coalition d'organisations citoyennes dans le suivi des recommandations électorales des missions d'observation nationale et internationale (dont celle de la mission d'experts électoraux de l'Union européenne (experts indépendants)) et le plaidoyer pour l'amélioration du cadre et du processus électoral, avec des propositions d'amendements au code électoral visant la suppression des dispositions discriminatoires et freinant les candidatures des groupes sous-représentés (femmes, jeunes, dans toute leur diversité, des déplacées et retournés et des autres groupes vulnérables dont les personnes handicapées).

L'action sera un complément essentiel à l'accompagnement technique dans la mise en œuvre détaillée des réformes proposées et de l'application de la loi sur la parité.

L'action pourra bénéficier de l'expérience du projet européenne sur la modernisation de l'état civil, mis en œuvre par Civipol. En effet, la volonté d'accroître le nombre d'électeurs, en particulier ceux qui ont été marginalisés (notamment les femmes, les jeunes dans toute leur diversité, les déplacés internes ainsi que les minorités) va se buter à la question des pièces nécessaires pour l'inscription. La plupart du temps, ces populations ne disposent pas des pièces prévues à l'article 15 de la loi électorale (carte nationale d'identité, passeport, livret militaire ou de pension civile ou militaire). Ce même article permet l'inscription par un jugement supplétif, procédures actuellement systématisées (et même informatisées) par le projet européen « état civil » dans le cadre du rattrapage des naissances pour la production des actes de naissance. Les méthodes développées par Civipol pourront être proposées à l'ANE.

L'action s'inscrit également dans le cadre de l'appui à la Fondation Hironnelle (projet FPI) qui soutient la Radio Ndeke Luka et les radios communautaires dans la sensibilisation au cycle électoral local, à la lutte contre la

désinformation et la lutte contre les messages de haine, qui ont tendance à augmenter lorsque les activités électorales s'accroissent.

Enfin, cette action vient en complémentarité des efforts diplomatiques et financiers à la médiation nationale entre le Gouvernement et les partis d'opposition. Dans la mesure du possible, l'action pourrait appuyer la tenue de « cafés politiques » pour discuter des points de désaccord ou de discorde autour du processus électoral. Ces activités pourraient se faire dans le cadre de concertation pour les élections.

Au-delà des synergies évoquées plus haut, l'UE visera la plus grande intégration de ses efforts par la tenue de réunions régulières sur son appui au processus électoral avec les états membres présents en République centrafricaine.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général de cette action est de renforcer la démocratie et les processus démocratiques inclusifs en République centrafricaine.

Les objectifs spécifiques de cette action sont :

OS1. Améliorer l'efficacité, crédibilité, fiabilité et l'inclusivité du fichier électoral, y compris d'un point de vue du genre et d'une approche basée sur les droits humains.

OS2. Renforcer la participation citoyenne et l'inclusivité du processus électoral local

Les résultats escomptés de cette action contribuant aux objectifs spécifiques sont les suivants : OS1 :

Améliorer l'efficacité, crédibilité, fiabilité et l'inclusivité du fichier électoral.

Produit 1.1 : Le système de gestion des données électorales est renforcé, y compris d'une perspective de genre et inclusive.

Produit 1.2 : Un système robuste de révision annuelle des listes électorales inclusives est mis en place

Produit 1.3 : Les listes électorales sont actualisées et plus inclusives

OS2 : Renforcer la participation citoyenne et l'inclusivité du processus électoral local

Produit 2.1 Les électeur.trices, candidat.es et acteurs électoraux sont sensibilisés aux enjeux des élections locales, des modalités de la révision des listes électorales et du mode de scrutin.

Produit 2.2 Les femmes, les jeunes et les groupes sous-représentés ou dont la participation est entravée, y compris les populations autochtones, les déplacés internes et les retournés centrafricains, sont sensibilisés à l'importance de leur participation aux élections

Produit 2.3 La communication institutionnelle active et transparente des instances électorales est améliorée

3.2 Activités indicatives

Les activités d'accompagnement technique seront menées conjointement par le PNUD/PAPEC et l'assistance technique. Les activités comportant un appui matériel et financier important du PNUD/PAPEC sont soulignées dans la description ci-après.

OS1. Améliorer l'efficacité, crédibilité, fiabilité et l'inclusivité du fichier électoral, y compris d'un point de vue du genre et d'une approche basée sur les droits humains.

Produit 1.1. Le système de gestion des données électorales est renforcé, y compris d'une perspective de genre et inclusive.

Activité 1.1.1 Exploitation des résultats de la cartographie électorale et finalisation de la normalisation de la base de données électorales

Produit 1.2. Un système robuste de révision annuelle des listes électorales inclusives est mis en place

Activité 1.2.1 Appui à l'élaboration des procédures informatiques.

Activité 1.2.2 Appui à l'élaboration des procédures opérationnelles détaillées.

Activité 1.2.3 Accompagnement du prestataire en charge de l'ajustement des solutions logicielles.

Activité 1.2.4 Acquisition des équipements techniques et des solutions logicielles.

Activité 1.2.5 Élaboration des manuels de formation incluant la dimension du genre.

Produit 1.3. Les listes électorales sont actualisées et plus inclusives

Activité 1.3.1 Recrutement et formation des agents recenseurs (35% des agents seront femmes).

Activité 1.3.2 Appui à la production des listes électorales : initiales, provisoires, finales.

Activité 1.3.3 Appui aux opérations de recensement après exploitation des données de l'ICASEES pour le ciblage des zones de faible inscription et des populations déplacées

Activité 1.3.4 Appui aux opérations de collecte et traitement des réclamations.

Activité 1.3.5 Appui aux traitement centralisé des données de la révision.

OS2. Renforcer la participation citoyenne et l'inclusivité du processus électoral local

Produit 2.1. Les électeur.trices, candidat.es et acteurs électoraux sont sensibilisés aux enjeux des élections locales, des modalités de la révision des listes électorales et du mode de scrutin.

Activité 2.1.1 Appui à la conception de supports de vulgarisation sur la décentralisation

Activité 2.1.2 Appui à la conception d'un guide des candidats sur les conditions d'éligibilité, les modalités de dépôt des candidatures et les spécificités du mode de scrutin.

Activité 2.1.3 Appui à la conception de supports d'éducation des électeurs sur la révision des listes électorales, sur les modalités de vote, et autres supports de mobilisation.

Activité 2.1.4 Production et dissémination de supports de sensibilisation.

Activité 2.1.5 Coordination avec les OSC impliquées dans la sensibilisation des électeurs.

Produit 2.2. Les femmes, les jeunes et les groupes sous-représentés ou dont la participation est entravée, y compris les populations autochtones, les déplacés internes et les retournés centrafricaines, sont sensibilisés à l'importance de leur participation aux élections

Activité 2.2.1 Appui à la conception de supports de sensibilisation ciblés.

Activité 2.2.2 Exploitation des données de l'ICASEES pour le ciblage des populations déplacées.

Activité 2.2.3 Production et dissémination de supports de sensibilisation ciblés.

Activité 2.2.4 Coordination avec les OSC impliquées dans la sensibilisation des électeurs.

Produit 2.3. La communication institutionnelle active et transparente des instances électorales est améliorée

Activité 2.3.1 Appui au renforcement de la communication institutionnelle de l'ANE

Activité 2.3.2 Coordination avec les efforts de plaidoyer menés par la société civile.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était faible ou nulle (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

La défense de l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un domaine d'appui prioritaire de l'action dans son ensemble, et dans ses composantes 2.2 et 2.3 en particulier. Le produit 2.3 vise à contribuer de façon décisive à garantir la représentation politique des femmes en appuyant la mise en œuvre effective des principes portés par la loi sur la parité – qui requièrent au moins 35% de femmes au sein des conseils communaux élus (voir notamment section 2.2 « Priorité 1. Garantir la représentation politique des femmes »). Pour promouvoir la participation active des femmes en tant qu'électrices, l'action portera une attention particulière à la sensibilisation ciblée des femmes

pour augmenter leurs taux d'inscription sur les listes électorales et de participation aux scrutins. D'une façon plus générale, l'action intègre la dimension genre dans l'ensemble de ses activités. L'action va contribuer à la réalisation de Plan d'Action Genre III 2021-2025¹ et plus spécifiquement au domaine thématique « promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités ». Dans le cadre de la programmation 2021-2027, et afin de contribuer significativement à l'atteinte de résultats du GAP III, la Délégation veillera à ce qu'au moins 85% des nouvelles actions considèrent la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comme objectif significatif ou principal, pour chaque secteur prioritaire du MIP. Il est également conforme à l'Agenda 2030, à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 14 'Vie aquatique', à l'ODD5, à l'ODD10, à l'ODD16, et ODD17. Ces objectifs sont également conformes à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à promouvoir le développement durable sur l'ensemble du continent et soutient la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

La prise en compte effective de la dimension Genre est un aspect clé pour le respect de l'inclusivité dans les opérations électorales. L'intégration effective de cette dimension nécessite de doter l'ANE d'une assistance technique en la matière, à travers un expert qui y serait détaché, avec un cahier de charge clair aussi bien pour l'expert que pour l'ANE. Les statistiques électorales de 2015 et 2020 n'ont pas été désagrégées de telle sorte que les chiffres sur la participation des jeunes et des groupes discriminés soient visibles. Les configurations et états d'esprits opérationnels qui prévalent à l'ANE pendant les opérations sont telles qu'une assistance technique à distance pourrait être inopérante. La présence d'un expert genre au sein de l'ANE pourra également être utile à la société civile, qui aurait ainsi un point focal pour s'assurer que les efforts en matière d'inclusivité, de participation et des candidatures sont pris en compte dans la cartographie électorale, l'enrôlement des électeurs, la mise à jour du fichier électoral, la stratégie IEC et sensibilisation, la distribution des cartes d'électeurs, les démembrements de l'ANE, les médias, le traitement des candidatures et des listes zébrées, la gestion du contentieux, etc.

La désagrégation des données et des indicateurs par sexe et par âge permettra d'affiner les analyses genre et de prendre en compte les intersectionnalités pour des actions plus inclusives

Droits de l'homme

La promotion des droits humains est au cœur du présent appui à des élections démocratiques conformes aux normes régionales et universelles – à travers l'approche fondée sur l'exercice des droits et libertés fondamentales : droit de vote, droit de se porter candidat, liberté d'expression, liberté de circulation, liberté de réunion, droit à un recours effectif, droit d'accès à la libre information, droit à la non-discrimination. L'action privilégie en outre l'exercice des droits civiques des groupes vulnérables, réfugiés, déplacés et minorités ethniques. L'action respectera les cinq principes opérationnels de l'approche basée sur les droits humains : respect de tous les droits humains, participation, no discrimination, redevabilité et transparence. Dans une même perspective, la nouvelle stratégie de la DUE en RCA pour les droits de l'homme (prévue pour 2022) sera sensible au genre et aux intersectionnalités, en application des principes de ne laisser personne par compte et lutter contre les formes multiples de discrimination.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section, cette action porte la mention D1. Cela implique que des efforts seront à consentir pour que cette dimension soit mieux prise en compte dans la mise en œuvre de l'action.

Conformément aux recommandations de la Mission d'expertise électorale de l'UE (MEE UE) de 2020-2021, l'action veillera notamment à favoriser l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes porteuse d'un handicap. En outre, la RCA a ratifié la Convention aux droits de personnes handicapées le 11 octobre 2016.

Démocratie

Le renforcement de la démocratie est au cœur du présent appui à la mise en place de nouvelles institutions locales démocratiquement élues afin de renforcer la participation politique et contribuer à une gouvernance démocratique inclusive jusque dans les territoires les plus marginalisées du pays.

¹ Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025. CLIP RCA

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Au vu du contexte et des orientations stratégiques reprises dans le MIP 2021-2027, la sensibilité aux conflits, la paix et la résilience constituent des enjeux et des défis majeurs pris en compte dans tous les programmes et projets mis en œuvre dans le cadre de la coopération UE-RCA. La RCA fait partie du groupe du G7 des pays fragiles et demeure toujours en proie à des conflits avec des groupes armés sur une grande partie de son territoire. Cette insécurité et la nécessité d'un dialogue politique constant continue de justifier la présence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Cette action s'inscrit donc dans une approche HDP Nexus en visant à contribuer à la stabilité et à une paix durable, en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en renforçant la résilience.

L'analyse de sensibilité au conflit en RCA, réalisée en 2022, a identifié le soutien aux élections locales comme un vecteur principal pouvant adresser les racines des conflits et permettre d'accroître la capacité des centrafricains à dialoguer et à gérer leurs différends plus pacifiquement. Dans cet esprit, cette action a été élaborée en tenant compte des facteurs de conflits dont principalement la problématique de l'inclusivité, sur base d'une approche sensible aux conflits.

Réduction des risques de catastrophes

La RCA est un pays aux multiples vulnérabilités. Les partenaires techniques et financiers (PTF), y compris l'UE, y développent de plus en plus de réflexions sur la réduction des risques de catastrophe, prévention et mitigation, en lien avec la thématique de la résilience.

Autres considérations, le cas échéant

Les personnes déplacées internes et les réfugiés centrafricains rentrant dans le pays seront pris en compte par cette action, notamment en ce qui concerne leur inscription sur le registre électoral et leur éventuelle participation en tant que candidats. En outre, le plaidoyer pour la modification du code électoral qui permettra aux réfugiés centrafricains de voter dans les futures élections présidentielles et législatives, fait partie de cette action.

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité F/M/H	Impact F/M/H	Mesures d'atténuation
Environnement Politique et sécuritaire	Dégradation significative de la situation politique et/ou sécuritaire	H	H	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du dialogue politique des partenaires régionaux et internationaux avec les autorités pour encourager le respect des engagements pris par toutes les parties dans le cadre de l'APPR, et encourager les dynamiques régionales en vue d'une stabilisation durable. Assurer des réunions périodiques du Cadre de Concentration dont les conseillers viennent d'être nommés par décret présidentiel Renforcement de la stratégie de sécurisation des élections, en étroite coordination avec la MINUSCA. Privilégier, le cas échéant, la tenue de scrutins séquencés à l'instar des législatives de 2020-2021 pour faciliter la sécurisation du vote dans les zones concernées.
Environnement Sécurisation	Le renouvellement du mandat de la MINUSCA ne garantit pas les moyens suffisants pour assurer la logistique et la sécurisation des élections locales.	F	H	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue politique entre l'UE et les Nations Unies et autres partenaires.
Environnement Politique	Renoncement du Gouvernement à faire des élections locales une priorité notamment dans	M	H	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement avec les partenaires - PNUD et MINUSCA- du dialogue politique avec le Gouvernement pour la mobilisation de la contribution de l'État.

	la mobilisation des ressources financières.			
Environnement Financement	Insuffisance des ressources financières pour la réalisation des opérations électorales.	H	H	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensification de la mobilisation des ressources auprès du gouvernement spécifiquement qui s'est engagé à contribuer au processus électoral. ▪ Dialogue avec le PNUD et PTF ▪ Réévaluation des domaines d'appui prioritaires pour consolider les acquis de l'accompagnement du processus électoral en vue des prochains cycles électoraux.
Environnement Financement	Mobilisation tardive des ressources financières pour la réalisation des opérations électorales.	H	M	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le risque d'une mobilisation tardive des ressources financières nécessaires au respect du calendrier électoral révisé demeure élevé, et requiert une intensification des efforts de mobilisation auprès des partenaires. ▪ Priorisation des activités du PAPEC en externalisant notamment la sensibilisation ▪ Maintien de la mise en œuvre des activités même si un report de la date du scrutin est à envisager ▪ Exception à la non-rétroactivité des frais pour la partie de la présente action en gestion indirecte avec le PNUD.
Environnement Juridique	Retard dans l'adoption par l'Assemblée nationale des textes législatifs portant délimitation des communes et ajustements au Code électoral.	M	M	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensification du dialogue politique des partenaires avec le gouvernement et l'Assemblée nationale. ▪ Délimitation des communes : restructuration a posteriori du fichier électoral (après la révision annuelle). ▪ Ajustement au code électoral : accompagnement des autorités pour l'adoption de solutions réglementaires.
Environnement Social	Pesanteurs sociales, faible engagement des acteurs concernés pour la promotion de l'égalité hommes – femmes.	H	M	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En matière de représentation politique des femmes, l'action cible prioritairement la mise en œuvre de mécanismes contraignants en application des principes posés par la loi centrafricaine sur la parité.
Processus Opérationnel	Retards opérationnels conduisant au report des échéances électorales	H	M	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le risque de nouveaux retards dans les opérations de cartographie électorale et de révision du fichier électoral étant élevé, l'action va chercher à renforcer les mécanismes de coopération entre les principaux partenaires de l'ANE. ▪ Un retard dans la mobilisation des financements peut entraîner un report du scrutin. Ce report n'est pas un facteur bloquant vu certains retards sur le calendrier.
Processus Technique	Mauvaise conduite des opérations électorales due au manque de capacités technique des personnels	H	M	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des outils et des programmes de formation ciblée des personnels. ▪ Renforcement de la coordination des partenaires techniques pour assurer une bonne planification et le suivi des opérations électorales.
Légalité Normes internationales	Risque que les élections locales ne respectent pas les normes internationales et manquent de crédibilité et transparence	M	H	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'action cible particulièrement le renforcement des garanties techniques de l'intégrité, de la sincérité et de la transparence des opérations électorales. ▪ Concernant l'environnement du vote et les risques pouvant en affecter la liberté ou la sincérité, appui aux organisations de la société civile impliquées dans l'observation citoyenne du processus électoral (autres interventions sectorielles). ▪ Renforcement des capacités de la Cour constitutionnelle dans le contrôle de la régularité des élections et l'examen du contentieux (autres interventions sectorielles).

Légalité Sincérité des scrutins	Risque de légitimation des groupes armés par les élections dans certaines régions du pays.	M	H	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du dialogue politique des partenaires avec les autorités pour encourager le respect des engagements pris par toutes les parties dans le cadre de l'APPR. ▪ Concernant l'environnement du vote et les risques pouvant en affecter la liberté ou la sincérité, appui aux organisations de la société civile impliquées dans l'observation citoyenne du processus électoral (autres interventions sectorielles). ▪ Renforcement des capacités de la Cour constitutionnelle dans le contrôle de la régularité des élections et l'examen du contentieux (autres interventions sectorielles).
Environnement Politique	Risque d'un boycott de l'opposition			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue régulier avec les membres de l'opposition. ▪ Dialogue avec les autorités centrafricaines pour garantir l'inclusivité.

Enseignements tirés :

La reconnaissance des progrès indiscutables impulsés par le nouveau leadership de l'ANE depuis sa prise de fonction, trois jours à peine avant la tenue des premiers scrutins, ne peut suffire à dresser un bilan globalement positif du processus électoral de 2020-2021, l'ampleur des difficultés opérationnelles et des perturbations sécuritaires lors du recensement des électeurs puis des premiers scrutins en ayant affecté l'inclusivité.

La mise en place d'une nouvelle ANE a toutefois marqué un changement de paradigme. Au-delà des améliorations tangibles auxquelles son leadership a permis à l'assistance technique de contribuer dans l'administration des scrutins législatifs de 2021, les opportunités ouvertes par cette nouvelle dynamique de coopération sont sans commune mesure avec le mode de gestion précédent. Il est indispensable de s'en saisir pour garantir un approfondissement des réformes et, ainsi, valoriser plus pleinement tous les investissements consentis depuis 2019.

En conclusion du cycle électoral en cours, la préparation des premières élections municipales et régionales depuis des décennies en offre l'occasion unique à de nombreux égards. Pour la première fois depuis sa prise de fonction, la nouvelle ANE dispose du temps nécessaire pour mener à bien des réformes substantielles en préparation d'élections dont, pour la première fois également, elle portera l'entière responsabilité.

Les recommandations de la MEE UE, de la mission d'observation citoyenne du réseau « Arc-en-ciel » appuyée par EISA sur financement de l'UE et de l'AT de PAPEC seront prises en considération pour une amélioration des élections locales à court terme, mais aussi pour une consolidation des recommandations pour les futurs cycles électoraux.

3.5 Logique d'intervention

L'action vise à renforcer la démocratie et les processus démocratiques inclusifs en République centrafricaine, dans le respect des normes régionales et internationales. Dans la continuité de l'appui de l'Union européenne aux élections présidentielle et législatives de 2020-2021, elle contribuera au fonds commun multi-bailleur géré par le PNUD, qui vise à appuyer les acteurs nationaux dans l'organisation et la gestion du cycle électoral en répondant au mieux aux normes de qualité internationalement reconnues. Elle ciblera les activités de mise à jour et de pérennisation du fichier électoral et de sensibilisation des électeurs. Elle continuera également de soutenir l'ANE par une assistance technique pour renforcer ses capacités et l'accompagner dans l'approfondissement des réformes engagées.

Tirant tous les enseignements des élections présidentielle et législatives en s'appuyant sur les recommandations de la MEE UE, de la mission d'observation citoyenne du réseau « Arc-en-ciel » appuyée par EISA sur financement de l'UE, et sur les travaux de l'assistance technique de PAPEC, l'action cible cinq domaines d'appui prioritaires, décrits en section 2.2, pour renforcer la régularité, l'inclusivité et la transparence du processus électoral.

La logique d'intervention sous-jacente de l'action repose sur tout ce qui précède, et s'articule comme suit :

- En apportant un appui technique et matériel décisif à la mise en place d'un système robuste de révision des listes électorales, elle contribue à en garantir de façon durable la fiabilité et l'inclusivité,

- En accompagnant la mise en œuvre de exigences de la loi sur la parité quant à la représentation politique des femmes et en soutenant la participation active des jeunes, des femmes, des groupes marginalisés, en particulier les déplacés, elle contribue à renforcer la participation citoyenne et l'inclusivité du processus électoral,
- En soutenant le renforcement des capacités techniques et matérielles de l'ANE, la planification des opérations électorales et l'optimisation des procédures et garde-fous d'intégrité et de transparence des principales étapes du processus, elle contribue à l'organisation efficace de scrutins régulier, crédibles et transparents.
- En soutenant un cycle électoral crédible et inclusif, l'UE soutient le processus de décentralisation et de déconcentration, ouvrant la voie à un renforcement de l'encadrement administratif local, dont la faiblesse est un des facteurs principaux de conflit dans le pays.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaine de résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (mi-2022)	Valeurs cibles (fin 2023)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Renforcer la démocratie et les processus démocratiques inclusifs en République centrafricaine.	1.Mesure de voix et de redevabilité (Voice and Accountability score) tel que mesuré par les indicateurs de gouvernance mondiale de la Banque mondiale (Worldwide Governance Indicators/WGI) (GERF 1.21).	1. A déterminer	1. A déterminer	1.Statistiques de la Banque mondiale	<i>Non applicable</i>
		2. Proportion de femmes inscrites dans le fichier électoral	2.A déterminer	2.A déterminer	2. A déterminer	

Effet direct/Réalisation 1	1. L'efficacité, crédibilité, fiabilité et l'inclusivité du fichier électoral sont améliorées.	1.1 Pourcentage des modifications traitées par les agents recenseurs avant traitement centralisé des données 1.2 Taux de doublons après traitement centralisé 1.3 Taux de réclamations reçues sur les listes provisoires (si possible ventilé par sexe et par âge) 1.4 Taux de réclamations traitées 1.5 Taux d'acceptation du fichier électoral par les parties prenantes	1.1 A déterminer dans la phase de démarrage 1.2 A déterminer dans la phase de démarrage 1.3 A déterminer dans la phase de démarrage 1.4 A déterminer dans la phase de démarrage 1.5 A déterminer dans la phase de démarrage	1.1 À déterminer dans la phase de démarrage 1.2 A déterminer dans la phase de démarrage 1.3 À déterminer dans la phase de démarrage 1.4 À déterminer dans la phase de démarrage 1.5 À déterminer dans la phase de démarrage	1.1 Statistiques de l'ANE 1.2 Rapports de l'ANE, Audit du fichier électoral 1.3 Statistiques de l'ANE 1.4 Statistiques de l'ANE 1.5 ANE, Audit du fichier électoral	Le gouvernement associe pleinement tous les acteurs économiques, politiques et sociaux du pays aux réformes de l'État et favorise un climat apaisé et inclusif pour la tenue des élections. Le gouvernement assure une politique de dialogue et d'ouverture afin de pouvoir rendre les politiques publiques plus inclusives et de contribuer ainsi à l'unité nationale.
Effet direct/Réalisation 2	2. La participation citoyenne et l'inclusivité du processus électoral local sont renforcées.	2.1 Taux d'inscription global aux listes électorales (ventilé par sexe, âge et statut : déplacé et par zone géographique : par région, préfecture, sous-préfecture, et commune homogènes)	2.1 Taux d'inscription estimé à 64% 2.3 A déterminer	2.1 Au moins 85% 2.3 Au moins 35%	2.1 Statistiques de l'ANE	Le dialogue politique progresse à tous les niveaux. Les ressources financières sont suffisantes pour la réalisation des opérations électorales.
Produit 1 lié à l'effet direct/Réalisation 1	1.1 Le système de gestion des données électorales est renforcé.	1.1.1 État de réalisation de la base de données électorales. 1.1.2 État des résultats de la cartographie électorale exploités	1.1.1. Une base de données électorales n'est pas disponible 1.1.2 Les données de la cartographie	1.1.1 Base de données électorales est davantage fiabilisée. 1.1.2 Les résultats de la cartographie	1.1.1 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE 1.1.2 Rapports d'avancement de	Les médias et la société civile peuvent exercer leur activité sans pression et dans un climat pacifique.

		et intégrés dans la base de données. 1.1.3 Nombre de pays soutenus par l'UE pour organiser des élections et/ou améliorer leur processus électoral (GERF 2.26)*	électorale ne sont pas traitées 1.1.3 0	électorale exploitée et intégrés dans la base de données. 1.1.3. 1 (202X)	l'intervention financée par l'UE 1.1.3 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	Les acteurs concernés s'engagent activement pour la promotion de l'égalité de genre et ne limitent pas la participation des femmes
Produit 2 lié à l'effet direct/Réalisation 1	1.2 Un système robuste de révision annuelle des listes électorales est mis en place.	1.2.1 Nombre d'agents formés par l'intervention et disposant de connaissances et/ou de compétences accrues sur la numérisation (ventilé par sexe) 1.2.2 Pourcentage de démembrements opérationnels et formés. 1.2.3 État du dispositif de communication entre l'ANE (Autorité Nationale des Élections) et ses démembrements.	1.2.1 0 1.2.2 0 1.2.3 Un dispositif de communication entre l'ANE et ses démembrements n'existe pas	1.2.1 A déterminer 1.2.2 A déterminer 1.2.3 Un dispositif de communication entre l'ANE et ses démembrements est mis en place avec le soutien de l'UE	1.2.1 Base de données des bénéficiaires/participants, Rapports sur les tests avant et après la formation 1.2.2 -Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE 1.2.3 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	
Produit 3 lié à l'effet direct/Réalisation 1	1.3 Les listes électorales sont actualisées et plus inclusives	1.3.1 Nombre d'agents recenseurs formés et disposant de connaissances et/ou de compétences accrues sur le système des listes électorales (ventilé par sexe) 1.3.2 Nombre de listes électorales finalisées (ventilé par type : initiales, provisoires, finales).	1.3.1 0 1.3.2 0	déterminer déterminer	1.3.1 Base de données des bénéficiaires/participants, Rapports sur les tests avant et après la formation 1.3.2 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	

		1.3.3 Nombre d'opérations de collecte et traitement des réclamations effectuées	1.3.3 0	1.3.3 A déterminer	1.3.3 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE
		1.3.4 Nombre d'opérations de recensement pour le ciblage des zones de faible inscription et des populations déplacées effectuées.	1.3.4 0	1.3.4 A déterminer	1.3.4 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE
Produit 1 lié à l'effet direct/Réalisation 2	2.1 Les électeur.trices, candidat.es et acteurs électoraux sont sensibilisés aux enjeux des élections locales, des modalités de la révision des listes électorales et du mode de scrutin.	2.1.1 Nombre de personnes sensibilisées aux enjeux des élections locales, les modalités de la révision des listes électorales et le mode de scrutin (ventilé par sexe, district électoral et par type de groupe cible des formations ou des campagnes d'information) avec le soutien de l'Action.	2.1.1 0	2.1.1 À déterminer	2.1.1 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE (base de données des bénéficiaires/participants, Rapports sur les tests avant et après la formation, possiblement enquête de connaissances dans le cas des campagnes d'information)
	2.2. Les femmes, les jeunes et les groupes sous-représentés ou dont la participation est entravée, y compris les populations autochtones, les déplacés internes et les retournés centrafricains, sont sensibilisés à l'importance de leur participation aux élections	2.2.1 Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation sur la participation inclusive électorale. 2.2.2. Nombre de mesures existantes ou nouvelles visant faciliter la participation des femmes, des jeunes et autres groupes ciblés promues avec le soutien de l'Action (par groupe cible et district électoral)	2.2.1. 2.2.2 0	2.2.1. 2.2.2 A déterminer	2.2.1. 2.2.2 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE

Produit 3 lié à l'effet direct/Réalisation 2	2.3. La communication institutionnelle active et transparente des instances électorales est améliorée	2.3.1 État de réalisation des supports de sensibilisation sur les modalités de représentation des femmes au sein des listes de candidats 2.3.1 Nombre d'activités de plaidoyer menées par l'ANE en partenariat avec la société civile avec le soutien de l'UE	2.3.1 Les supports de sensibilisation sur les modalités de représentation des femmes au sein des listes de candidats n'existent pas 2.3.1 0	2.3.1 Les supports de sensibilisation sur les modalités de représentation des femmes au sein des listes de candidats sont réalisés avec le soutien de l'UE. 2.3.1 A déterminer 2.3.2. A déterminer	2.3.1 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE 2.3.1 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	
---	---	--	--	--	--	--

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le Gouvernement de la République centrafricaine.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3.2, seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de **24 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire [N/A]

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE³.

4.4.1 Gestion directe (marchés publics)

Un ou plusieurs contrats de service seront élaborés pour contracter l'assistance technique électorale (AT). L'AT va appuyer l'ANE dans le cadre de son mandat avec des activités d'accompagnement technique qui vont contribuer aux objectifs spécifiques 1 et 2 de l'action, en complémentarité avec le PNUD. Une expertise « genre » sera également disponible pour assurer la traduction concrète des dispositions constitutionnelles et légales pour une représentativité effective des femmes dans les conseils communaux et régionaux.

4.4.2 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le PNUD. Cette mise en œuvre implique la contribution aux objectifs spécifiques 1 (Contribuer à la pérennisation d'un fichier électoral fiable, actualisé et inclusif) et 2, (Renforcer la participation citoyenne et l'inclusivité du processus démocratique).

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : l'expérience reconnue du PNUD, qui a en outre élaboré le projet PAPEC et accompagne la RCA dans ce domaine. Ce choix repose également sur les avantages comparatifs du PNUD en termes d'expertise technique, d'impartialité et de coordination des contributions des partenaires au développement dans la gestion des processus électoraux.

En cas de non-renouvellement ou en cas d'échec des négociations avec l'entité en charge susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.4.3.

³ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

4.4.3 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Au cas où la modalité privilégiée (gestion indirecte avec le PNUD) ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances échappant au contrôle de la Commission, l'enveloppe financière associée au PNUD, de 2 000 000 EUR sera transférée en gestion directe (via un contrat de subvention) au sein d'une organisation avec de l'expérience prouvée dans la mise en œuvre de projets de soutien électoral.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié en conformité à l'article 195(a) (situation de crise) du règlement financier car la République Centrafricaine se trouve dans l'une des situations de crise telles que définies à l'article 2, paragraphe 21, du Règlement financier.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (en EUR)
Gestion indirecte – cf. section 4.4	
Gestion indirecte avec le PNUD (OS1 et OS2) — cf. section 4.4.2	2 000 000
Gestion directe – cf. section 4.4.1	
Passation de marchés (AT) (OS1 et OS2) — enveloppe totale de la section 4.4.1	400 000
Évaluation – cf. section 5.2	100 000
Audit – cf. section 5.3	
Provision pour dépenses imprévues	N.A.
Totaux	2 500 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Pour la partie de la présente action en gestion indirecte, le partenaire de mise en œuvre est le bureau pays du PNUD en RCA. Ce dernier est responsable de la mise en œuvre du projet, de la réalisation des produits attendus et de l'utilisation efficace des ressources. Deux mécanismes de coordination ont été mis en place pour assurer la coordination de l'appui des PTF au cycle électoral en RCA : le Comité de pilotage du PAPEC, et le Comité technique :

Le comité de pilotage du PAPEC

Sur base des priorités de l'ANE, le Comité de pilotage (CP) du PAPEC décide des orientations stratégiques, supervise la gestion des fonds du projet et adopte les plans d'activités opérationnels détaillés annuels du projet. Il inclut, en qualité de membres, les représentants du Gouvernement,⁴ les représentants de l'ANE, l'assistance électorale intégrée des Nations Unies, le PNUD, l'UE et les autres partenaires contributeurs au financement. Le CP est co-présidé par

⁴ Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, ministère des Finances et du Budget, ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement local.

la présidente de l'ANE et le Représentant résident du PNUD, qui facilitent ses travaux avec l'appui de l'assistance électorale intégrée. Les représentants des autres partenaires extérieurs intervenant sur le plan bilatéral et multilatéral dans le processus électoral pourront être invités aux travaux sans voix délibérative. Le CP se réunit tous les mois en vue de faire le point sur l'état d'avancement des activités. En cas de besoin, des réunions ad hoc du comité de pilotage peuvent être tenues.

Le comité technique du PAPEC

Sous-structure technique et opérationnelle du Comité de Pilotage, le Comité Technique (CT) supervise le suivi quotidien des activités du cycle électoral. Il est composé des représentants de l'ANE, des ministères membres du Comité de pilotage et des autres ministères impliqués dans le processus électoral,⁵ de l'UE, des partenaires membres du CP, des experts électoraux nationaux et internationaux et des ONG et organisations sous régionales, régionales ou internationales participant à l'accompagnement du processus électoral. Il sert de structure de coordination technique de l'appui de la communauté internationale au processus électoral.

Autres mécanismes

Dans le cadre de la présente action, et en vue de renforcer la cohérence et la complémentarité de ses interventions, l'UE s'appuiera sur les mécanismes suivants :

- Un dialogue bilatéral entre la DUE et le PNUD,
- La mise en place de réunions techniques entre le PNUD-PAPEC et l'assistance technique

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, les partenaires chargés de la mise en œuvre mettront en place des systèmes permanents de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Les indicateurs doivent être désagrégés par sexe, tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

Pour établir les données de base sur le fichier électoral, un expert ayant travaillé sur la fiabilisation du fichier électoral précédent sera contractualisé avant le démarrage du projet (via le partenaire de mise en œuvre EISA qui soutient actuellement le processus électoral⁶). Il assurera aussi une bonne passation et installation de l'assistance technique prévue sur le projet.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action tient compte du principe d'égalité entre les hommes et les femmes, d'une approche fondée sur les droits de l'homme et des droits des personnes handicapées, y compris l'inclusion et la diversité. Les indicateurs sont désagrégés au moins par sexe et par âge.

5.2 Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission. Le dessin de l'évaluation inclura les

⁵ Ministères de la Défense, de Sécurité publique, des Affaires étrangères, et des Transports

⁶ Appui au plaidoyer des réformes électorales, à la sensibilisation et à l'observation électoral des élections locales par la société civile centrafricaine – CRIS 2021/430630

aspects d'inclusivité et d'égalité entre les genres. La présente action s'inscrivant dans la continuation de la contribution précédente de l'UE au « Projet d'appui au processus électoral en République centrafricaine », il est recommandé de faire une évaluation finale pour les deux projets.

L'évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux, y compris pour une révision de la politique menée, en tenant compte des questions relatives aux droits humains et à l'égalité de genre.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

Les évaluations analyseront la manière dont l'action prend en considération une approche basée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle participe à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. L'expertise sur les droits humains et l'égalité de genre sera assurée par les équipes d'évaluation.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Conformément à l'accord-cadre financier et administratif entre l'UE et les NU⁷, les transactions financières et les états financiers seront soumis aux procédures d'audit interne et externe définies dans le règlement financier, les règles et directives du PNUD. Dans cette mesure, ils doivent se conformer aux instructions données dans le document d'orientation de 2022 sur les communications et l'augmentation de la visibilité de l'UE : Orientations pour l'action extérieure (ou tout document successeur).

6 COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leurs travaux auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

⁷ [1] https://ec.europa.eu/europeaid/funding/procedures-beneficiary-countries-and-partners/fafa-united-nations_en

Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le Reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente : tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#):
Niveau Contrat		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 4	